



Club Nautique de Port-Miou

Convocation à l'assemblée générale ordinaire l'assemblée générale extraordinaire Du 6 Mars 2022

Port-Miou, le 03 février 2022

A MESDAMES ET MESSIEURS LES ADHÉRENTS DU CNPM

Conformément à nos statuts, vous êtes convié(e) à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du CNPM qui aura lieu le :

DIMANCHE 06 MARS 2022 À 09 h

A la Maison des Associations, rue Séverin Icard à Cassis

Selon les directives sanitaires de ce jour, le port du masque sera obligatoire, le contrôle du PASS VACCINAL sera fait à l'accueil et le traditionnel apéro post AG n'aura pas lieu.

Si les consignes sanitaires venaient à évoluer d'ici le 06 mars, nous appliquerions soit un allègement, soit un renforcement des contraintes (jauge) ; dans la pire des situations nous serions obligés de faire une assemblée générale sous format électronique comme en 2021.

Vous serez tenu informés des changements éventuels.

ORDRE DU JOUR AGO :

- Approbation Compte Rendu de l'AG 2021 (vote)
- Rapport moral (vote)
- Rapport administratif/ Radiation et admission de sociétaires (vote)
- Rapport financier (vote)
- Budget prévisionnel, cotisations et subventions 2022 (vote)
- Rapport sportif
- Élections au conseil d'administration : Tiers sortant + candidatures + élection
- Présentation de la liste des Membres représentant le CNPM à L'Union Nautique
- Rapport d'activité École de Voile Habitable
- Point sur le projet Municipal calanque, les travaux et le renouvellement AOT (2022)
- Projets et/ou calendrier des activités 2022
- Questions diverses

ORDRE DU JOUR AGE :

- Régularisation des statuts pour prendre en compte le type de Membre Actif *SPORT-LOISIRS* (vote).
Sont fournis en pièces-jointes les versions actuelle et modifiée des statuts.

ÉLECTION ADMINISTRATEURS (Clôture des candidatures le 4/3/2020)

Le CNPM est piloté par 15 administrateurs, élus pour six ans et renouvelables par tiers, qui élisent :

Le Président

Le Trésorier

Le Secrétaire Général

Chaque administrateur contribue à sa manière au bon fonctionnement et développement du club au travers des commissions (Animation, communication, école de voile, régates et sport, travaux)

Le conseil d'administration est, in fine, l'instance qui valide les propositions émises par chacun de ses membres. C'est l'organe de gestion globale du club.

Maison de l'Europe et de la vie Associative

Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis

Tel. : 04 42 01 04 10 site <https://www.cnport-miou.org> Courriel : cnpm@sfr.fr

Il se réunit en général une fois par trimestre pour débattre des sujets et prendre les décisions
Cette année 5 postes d'administrateurs doivent être renouvelés suite à l'élection qui se déroulera dans le cadre de l'assemblée générale.

Vous pouvez vous présenter à ce poste. Pour cela, il vous suffit de nous adresser votre candidature avant le 04 Mars 2022

- Par retour de mail
- En remettant votre candidature dans la boîte du club house du CNPM
- En l'envoyant à l'adresse suivante CNPM : Maison de l'Europe et de la Vie Associative, Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
- Sur le site du CNPM : <https://www.cnport-miou.org/contact/bulletin-de-candidature.html>

QUESTIONS DIVERSES (Clôture réception le 01/03/2022)

Toutes les questions supplémentaires doivent être adressées par écrit au Président du Club avant le 1er Mars 2022, par courrier au CNPM, dont l'adresse figure en bas de page, ou par courriel cnpm@sfr.fr

POUVOIRS (Entre sociétaires)

Les pouvoirs de représentation à l'Assemblée Générale sont à adresser avant le 4 Mars 2022, par courrier au CNPM dont l'adresse figure en bas de page ou par mail cnpm@sfr.fr, ou via le site :

<https://www.cnport-miou.org/contact/bulletin-de-procuration.html>

Comptant sur votre participation, veuillez agréer, Cher(e) ami(e), l'expression de mes sentiments dévoués.

La Secrétaire Générale

Martine SIMSOLO

PROCURATION entre Sociétaires

Je soussigné(e) M

Donne pouvoir à M

(s'assurer au préalable que ce Sociétaire sera bien présent à l'AG)

Aux fins de me représenter et voter en mes lieux et place à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du CNPM qui auront lieu le Dimanche 06 Mars 2022 à la Maison des Associations

Signature précédée de « Bon pour pouvoir »